

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0013/2020

## Objet : Arrêté de police de circulation pour pose de poteaux téléphoniques

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-1 et L2213-2,

Vu le code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> partie,

Vu la demande de l'entreprise ORANGE représentée par Monsieur LEROY Stéphane qui mandate l'entreprise SCOPELEC INGRE pour la pose de 10 poteaux Telecom au lieu-dit Malitourne et impasse de l'Éguillé

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée et afin d'éviter tout accident aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera perturbée aux lieux suivants :

- Lieu-dit Malitourne
- Impasse de l'Éguillé

en raison de la pose de poteaux Telecom à compter du 28 Mai 2020 et ce pendant la durée du chantier.

**Article 2** : La circulation sera restreinte ou interdite selon les besoins et la durée du chantier.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise SCOPELEC INGRE.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise SCOPELEC INGRE chargée d'effectuer les travaux
- L'entreprise ORANGE
- L'Adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 Mai 2020

Le Maire,

Jean LÉGER

